



NOUVEAUTE : PASS'SPORT 2025, Marck une ville sportive !

Madame, Monsieur,

Suite à la suppression récente par le gouvernement du Pass Sport national pour les jeunes de 6 à 13 ans, la municipalité a décidé, par délibération du Conseil Municipal de juillet 2025, de créer un Pass Sport municipal afin d'encourager la pratique sportive chez les plus jeunes.

Cette aide municipale, d'un montant de 25 euros par enfant, reprend les critères d'attribution de l'ancien dispositif national.

Conditions : Être marckois + Être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) + Être licencié dans un club sportif marckois ou pratiquer une activité sportive non disponible à Marck dans une autre commune (natation, rugby...)

Afin d'attribuer le « pass'sports 2025 » aux jeunes de **6 à 13 ans**, nous vous demandons de bien vouloir compléter cet imprimé et le faire parvenir à l'accueil en mairie, **entre le 29/09/25 et le 31/10/25**, accompagné des pièces photocopiées suivantes : **livret de famille (parents + enfant concerné), justificatif de domicile (- de 3 mois), relevé d'identité bancaire/postal au nom des parents, attestation de paiement de l'Allocation de Rentrée Scolaire versée en août 2025 par la CAF avec le nom et prénom de l'enfant, une copie de la licence sportive 2025/2026.**

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE EN MAIRIE

IDENTITE DES PARENTS

Nom : Prénom :

Adresse à Marck :

.....

Téléphone : Email :

ENFANT(S) CONCERNÉ(S)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Sport pratiqué : Lieu de pratique :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Sport pratiqué : Lieu de pratique :

Je soussigné(e),, atteste être domicilié(e) à MARCK et remplir les conditions d'attribution du Pass'sports.

Marck, le :

Signature des parents :